



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

**DECISION DU MAIRE
DMSF 2024-07-02**

**Désignation de la
SELARL APA&C « Affaires publiques – Avocats & Conseils » en
Défense
Assignation devant Tribunal Judiciaire Affaire ARNOUX Jean**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la réception de l'Assignation devant le Tribunal Judiciaire de Digne les Bains en date du 12 juillet 2024 à la demande de Monsieur Jean ARNOUX, qui animait un atelier au centre des loisirs et qui après avoir quitté l'atelier n'a pas pu récupérer les biens lui appartenant.

DECIDE

ARTICLE 1 : de désigner la Société d'Avocats Affaires Publiques – Avocats et Conseils – 25 Cours Pierre PUGET – 13006 Marseille en défense de l'Assignation devant le Tribunal Judiciaire de Digne les Bains en date du 12 juillet 2024 à la demande de Monsieur Jean ARNOUX.

ARTICLE 2 : la dépense sera inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à la Sociétés d'Avocats Affaires Publiques – Avocats et Conseils.

Fait à SISTERON, le 19-07-2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

